ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Validation au niveau européen des diplômes VAE

Question écrite n° 36368

Texte de la question

Mme Isabelle Rauch appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur l'absence de reconnaissance, au niveau européen, de diplômes émis en France à l'issue d'une procédure de validation des acquis de l'expérience. En l'espèce, le ministère de l'enseignement et de la recherche du Grand-Duché de Luxembourg considère que l'inscription au registre des titres de formation dans la section enseignement supérieur n'est possible que pour les titres de formations académiques. Le registre national des certifications professionnelles établi en France n'a donc pas d'équivalent de l'autre côté de la frontière, occasionnant des préjudices pour les détenteurs de tels diplômes, pourtant visés par le ministère de l'enseignement supérieur en France. Aussi, elle souhaite connaître sa position sur un tel écart de traitement pour des diplômes équivalents, ainsi que les actions menées avec la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, pour résoudre cette difficulté.

Données clés

Auteur : Mme Isabelle Rauch
Circonscription : Moselle (9e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 36368
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : Travail, emploi et insertion
Ministère attributaire : Travail, plein emploi et insertion

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 16 février 2021, page 1348
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)